

RAPPORT ANNUEL 2024-2025



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent termine l'année financière 2024-2025 avec des investissements en aménagement de près de 13 M\$, un volume de bois déclaré par l'industrie de 1 249 200 m³ et une légère hausse au niveau des superficies forestières enregistrées. Ces résultats concourent avec les principaux objectifs du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) soit de constituer un levier économique par la récolte de bois pour approvisionner l'industrie, d'améliorer le rendement ligneux et d'augmenter les superficies forestières enregistrées.

Il faut aussi souligner que ces excellents résultats ont été obtenus malgré un contexte ponctué d'incertitudes. En effet, divers changements significatifs pour la forêt privée ont marqué l'année 2024-2025. Certains éléments sont positifs, tandis que d'autres engendrent de multiples inquiétudes.

D'abord, malgré l'arrivée à échéance de certaines enveloppes, rappelons que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts avait annoncé, en mars 2024, une bonification du programme régulier de 147 millions sur 5 ans. Au final, le montant reçu, lequel a été connu plutôt tardivement, était moindre qu'escompté ce qui a occasionné une certaine déception. Il faut reconnaître que les attentes des partenaires de la forêt privée étaient élevées notamment en lien avec les besoins imposants en aménagement et en lien avec le niveau de récolte record atteint par la région à l'échelle provinciale. Malgré cela, cette bonification, couplée à un souci de maximiser les fonds disponibles aux travaux, a permis un investissement en aménagement similaire à l'an dernier.

D'autre part, soulignons que cette annonce, de même que la récente confirmation de reconduction du PAMVFP pour les trois prochaines années et l'annonce de l'investissement du gouvernement Fédéral via le programme 2 milliards d'arbres, lequel s'étendra de l'année 2025-2026 jusqu'en 2030-2031, permet d'offrir un niveau de prévisibilité significativement plus grand. Cela est évidemment très positif et devrait être un élément facilitant, notamment en ce qui a trait à la planification des travaux.

Malgré cet élément positif, il demeure que les besoins sont nettement plus grands que les fonds disponibles. À ce titre, les récupérations découlant du chablis de décembre 2022 se sont poursuivies cette année sur environ 1 500 hectares. Toutefois, maintenant que l'essentiel de la récupération liée à ce chablis a été réalisée, nous nous retrouvons à nouveau confrontés à une recrudescence de l'épidémie de TBE suite à quelques années d'accalmie. Cela continuera d'engendrer une pression pour réaliser des travaux d'aménagement dans le but de remettre en production les peuplements affectés ou vulnérables qui seront récoltés.

D'autres facteurs d'incertitude ont impacté et impacteront les activités en forêts privées. À ce titre, citons le ralentissement de la demande en bois, le conflit du bois d'œuvre, les menaces tarifaires avec les États-Unis, de même que le règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ces éléments sont préoccupants et pourraient avoir des effets majeurs pour la filière forestière régionale.

Dans un autre ordre d'idées, les travaux de mise à jour du PPMV se sont poursuivis en 2024-2025. Malgré qu'il reste d'importantes étapes à franchir, l'objectif demeure de réaliser l'essentiel de ces travaux dans l'année 2025.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui, par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Daniel Ancil du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Joël Guimond de la Scierie Serdam inc.;
- | Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à huit reprises en séance régulière. Les partenaires de l'Agence participent activement à la gestion de celle-ci. La valeur de la participation des administrateurs est estimée à 17 000\$.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MRNF, les enveloppes budgétaires et les grilles de taux;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
 - | les enjeux budgétaires des travaux sylvicoles;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | l'aide financière maximale en cas de perturbation naturelle;
 - | les résultats du projet d'analyses statistiques sur l'EPC mené par le CERFO;
 - | le transfert des engagements liés aux investissements sylvicoles;
 - | l'exercice des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt et les Chantiers qui en découlent;
 - | l'avancement du PPMV;
 - | l'enquête de coûts des travaux sylvicoles en forêt privée;
 - | la mise à jour du règlement sur l'élaboration des PAF;
 - | la nouvelle enveloppe dédiée aux PAF bonifiés;
 - | l'analyse des bilans :
 - | des travaux réalisés;
 - | de la mobilisation des bois;
 - | de la vérification opérationnelle et de l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | des activités des services multiresources;
 - | de l'application de la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence;
 - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux;
 - | des pulvérisations contre la TBE;
 - | de la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE.

LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 276 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 472 527 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 713 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 176 au volet individuel et 1 551 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une augmentation de 55 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une augmentation de 5 858 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Au cours des trois dernières années, les superficies forestières enregistrées ont augmenté d'environ 19 800 hectares.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2024 - 2025, l'Agence a traité 26 dossiers desquels 17 dossiers ont été jugés significatifs et 9 non significatifs.

Dans l'optique de maximiser la protection des investissements, l'Agence a poursuivi la diffusion d'informations auprès des producteurs forestiers, des Conseillers forestiers et des notaires de la région afin de les sensibiliser à l'importance du transfert des engagements relatifs aux investissements sylvicoles. Au cours de l'année 2024 - 2025, l'Agence a reçu et traité 73 dossiers de demande de transfert d'engagement.

D'autre part, les dispositions règlementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Ressources naturelles et des Forêts établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2024-2025, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 12 971 812 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 87,5 % et 12,5 %. L'investissement en aménagement est inférieur à l'exercice précédent de 41 937 \$.

La participation des propriétaires pour l'exercice 2024-2025 s'élève à 2 610 338 \$. Ce montant inclut la valeur des PAF et exclut la valeur de la voirie.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2024-2025

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 254,0	1 493 173 \$	260,5	282 307 \$	1 514,5	1 775 480 \$	1 664,4
06	Reboisement (ha) *	1 211,5	1 524 982 \$	215,6	267 299 \$	1 427,1	1 792 281 \$	1 530,7
06	Regarni (ha) *	40,7	30 798 \$	8,8	6 398 \$	49,5	37 196 \$	50,5
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 638,4	3 394 315 \$	233,5	483 098 \$	1 871,9	3 877 413 \$	1 793,4
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	199,6	340 264 \$	9,9	17 078 \$	209,5	357 342 \$	162,8
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	1 790,5	2 756 220 \$	251,4	402 394 \$	2 041,9	3 158 614 \$	2 105,9
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	1 627,2	1 151 647 \$	50,1	45 927 \$	1 677,3	1 197 574 \$	1 253,9
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	102,0	32 649 \$	10,2	3 264 \$	112,2	35 913 \$	88,1
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 232,9	394 532 \$	281,5	90 150 \$	1 514,4	484 682 \$	1 256,0
09	Martelage (ha)	1 121,8	229 826 \$	126,4	25 491 \$	1 248,2	255 317 \$	1 127,5
SOUS-TOTAL (ha)		10 218,6	11 348 406 \$	1 447,9	1 623 406 \$	11 666,5	12 971 812 \$	11 033,2
	Plans d'aménagement forestier (ha) **	21 413,7	- \$	4 151,3	- \$	25 565,0	- \$	34 945,0
TOTAL			11 348 406 \$		1 623 406 \$		12 971 812 \$	
Exercice précédent			11 478 886 \$		1 534 863 \$		13 013 749 \$	

* Soit 2 632 800 plants en reboisement et 49 500 plants en regarni

** Soit 622 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

Pour l'exercice 2024-2025, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,6 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. Malgré une hausse de la fréquence des cas problématiques relevés au cours des dernières années, les résultats demeurent au-dessus des seuils fixés.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de dossiers déposés	7 986	6 879	7 826
Dossiers vérifiés	517	498	524
Ratio des dossiers vérifiés	6,5%	7,2%	6,7%
Dossiers problématiques vérifiés	2,3%	2,7%	3,1%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	98,8%	99,0%	98,6%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins cinq critères. Chaque critère comporte son mode d'évaluation et sa pondération.

Le résultat minimum visé pour chaque Conseiller forestier est de 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Pour l'année 2024-2025, tous les Conseillers obtiennent un pointage supérieur à 95 points. Le résultat global est de 98,9 points, soit une légère augmentation comparativement à l'année précédente.

L'Agence communique avec les Conseillers forestiers dans une optique d'accompagnement, en formulant des recommandations ou des avertissements spécifiques pour divers éléments à ajuster, améliorer ou rectifier en lien avec des dossiers vérifiés. L'Agence réalise aussi des assistances techniques au cours desquelles de nombreux sujets sont discutés directement sur le terrain.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (86 points)	86,0	86,0	86,0
Le suivi des plantations (5 points)	4,6	4,4	4,6
Le respect de la programmation (4 points)	2,4	3,5	3,9
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,6	4,6	4,4
GLOBAL	97,6	98,5	98,9

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de quinze ans, l'Agence a mis en place une approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " caractérisée par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité étant en lien direct avec l'objectif de la mobilisation des bois, elle a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité. Pour les besoins de la présentation, la compilation de l'investissement en aménagement regroupe les travaux de façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2024-2025 est relativement stable avec 92,5 % pour l'investissement en aménagement et 7,5 % pour les autres charges. L'investissement en aménagement présente une baisse globale d'environ 42 000 \$, soit 0,3 %. La proportion allouée à l'aide technique sur le total des dépenses est 33,5 %, alors que celle consacrée à l'exécution de travaux est de 66,5 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement continue de représenter la large part du coût des travaux. Les traitements de préparation de terrain, de mise en terre de plants, d'entretien de plantations dans le contexte de l'épidémie de TBE, de la récupération de chablis et de la remise en production de friches expliquent ce constat. Les travaux reliés au reboisement représentent 64 % de l'investissement comparativement à 65 % en 2023-2024.

L'investissement dans les travaux reliés à la régénération naturelle est resté stable et représente 5,3 % du global. L'investissement en coupe partielle, qui regroupe les traitements d'éclaircie commerciale, de jardinage d'érablière et de coupe progressive est aussi demeuré stable à 28,2 % comparativement à 29,0 % des investissements en 2023-2024.

L'investissement en éclaircie précommerciale a augmenté pour atteindre 2,5 %. Cependant, la réalisation de cette activité demeure marginale comparativement aux autres travaux pour le moment.

La répartition des fonds utilisés				
	2023-2024		2024-2025	
Total des charges	100,0%	14 106 818 \$	100,0%	14 019 181 \$
Investissement en aménagement	92,3%	13 013 749 \$	92,5%	12 971 812 \$
Activités internes de l'Agence	7,7%	1 093 069 \$	7,5%	1 047 369 \$
Activités internes de l'Agence	7,7%	1 093 069 \$	7,5%	1 047 369 \$
Coordination de l'Agence	3,0%	420 771 \$	2,5%	344 124 \$
Vérification opérationnelle	2,5%	359 166 \$	2,6%	363 865 \$
PPMV et études	0,7%	97 449 \$	1,1%	147 554 \$
Transfert de connaissances	0,0%	4 548 \$	0,0%	3 939 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,5%	211 135 \$	1,3%	187 887 \$
Investissement en aménagement	100,0%	13 013 749 \$	100,0%	12 971 812 \$
Ventilation - technique	35,4%	4 610 568 \$	33,5%	4 347 289 \$
- exécution	64,6%	8 403 181 \$	66,5%	8 624 523 \$
Investissement en aménagement par activité	100,0%	13 013 749 \$	100,0%	12 971 812 \$
Travaux reliés au reboisement	65,0%	8 453 839 \$	64,0%	8 305 581 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	5,3%	689 800 \$	5,3%	690 870 \$
Coupes partielles	29,0%	3 772 774 \$	28,2%	3 656 300 \$
Éclaircie précommerciale	0,7%	97 336 \$	2,5%	319 061 \$

LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2024-2025, l'entente de gestion signée avec le MRNF comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2024, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 404 000 m³. Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 592 666 m³. Ce volume traduit l'importance de la récolte dans les investissements réalisés, de même que les efforts des partenaires pour mobiliser les bois de forêts privées.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats	Cibles	Résultats	% Comparé
	2023-2024	2024-2025	2024-2025	à la cible
1 Investissement en aménagement	13 013 749 \$	12 498 992 \$	12 971 812 \$	3,8%
Quantité d'hectares réalisés	5856	4704	5346	13,6%
2 Coupe totale	3475	2474	3092	25,0%
Coupe partielle	2381	2230	2254	1,1%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	657 917	496 046	592 666	19,5%
4 % de superficie en CT mécanisée	94%	94%	92%	-2%
% de superficie en CP mécanisée	61%	57%	62%	5%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	58%	51%	55%	4%
6 \$/ha indicateur	1 458 \$	1 740 \$	1 545 \$	-11,2%

1. Les investissements en aménagement sont supérieurs à la cible en raison de certaines variations qui ont permis d'investir un montant plus élevé en aménagement. Il s'agit de la contribution de l'industrie, des revenus d'intérêts et de l'enveloppe PEV-2030 qui a été bonifiée en décembre.
2. Les travaux de récolte totale ont été supérieurs à la cible. Cela s'explique par la poursuite de la récupération de chablis laquelle a représenté près de la moitié des surfaces de récolte totale cette année. Cette hausse des travaux de récolte facturés à l'Agence a aussi été possible en raison de l'augmentation de l'investissement en aménagement. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au cadre normatif en vigueur, etc.).
3. Le volume généré par les activités du PAMVFP contribue significativement au maintien des volumes de bois mis en marché.
4. La proportion des travaux de récolte mécanisée est stable tant en coupe totale que partielle.
5. La proportion des superficies martelées est supérieure à la cible en raison d'une quantité plus élevée de coupes partielles en peuplements feuillus.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La baisse du ratio investissements par hectare indicateur s'explique surtout par une plus grande quantité de superficies de coupes totales avec régénération naturelle (près de 600 hectares de plus), ainsi que par une superficie moindre en préparation de terrain (-9%) et en reboisement (-7%). À noter que la baisse du reboisement consiste plutôt en un recours au PRTF pour une partie du reboisement d'un Conseiller.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Ces articles visent à informer et sensibiliser les producteurs forestiers sur différents sujets d'intérêt relativement à l'état de la forêt privée ou aux programmes d'aide gouvernementale. Un premier article a fait état des principaux enjeux et priorités qui feront l'objet de la stratégie sylvicole. Un deuxième article traitait des considérations liées au transfert d'engagement et la marche à suivre pour effectuer le transfert. Lors de la parution de décembre, trois articles ont été publiés. Les sujets concernaient le suivi sur l'épidémie de TBE en forêt privée, le pillage de lot en lien avec l'aide financière de l'Agence, de même que des analyses réalisées dans le cadre de la mise à jour du PPMV en regard du potentiel d'éclaircie commerciale en plantation et du potentiel d'éclaircie précommerciale. Finalement, un dernier article a dressé un résumé de l'étude menée par le CERFO concernant les résultats et les effets des éclaircies précommerciales réalisées il y a une vingtaine d'années, dans la région du Bas-Saint-Laurent.

AUTRES IMPLICATIONS

L'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) tient à remercier l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent pour son soutien depuis de nombreuses années. En effet, l'Agence a contribué à la mission de l'AFBL par son hébergement depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette implication via l'hébergement a cependant pris fin en août 2024 puisque l'AFBL désirait emménager dans des locaux répondants davantage à ses besoins.

L'AFBL est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable.

Chaque année, les naturalistes parcourent le Bas-Saint-Laurent afin d'animer des ateliers éducatifs auprès des jeunes des écoles et des camps de jour. L'AFBL organise des événements et participe à des activités grand public dans le but de faire valoir la forêt.

Le travail que réalise l'équipe de l'AFBL est important pour le secteur forestier. L'Agence est fière d'avoir hébergé son équipe pendant toutes ces années et lui souhaite le meilleur des succès dans l'accomplissement de sa mission.



LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiresources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2024-2025, les services multiresources ont travaillé sur plusieurs projets dont les ententes de conservation volontaire de milieux humides, le suivi d'ententes, le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie et la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui, dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2024-2025, 10 milieux humides totalisant 384 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi avec 14 propriétaires pour 8 sites totalisant 153 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada. Depuis 2000, plus de 6 300 ha de milieux sensibles ont été visés par une démarche de conservation volontaire et plus de 777 propriétaires y ont adhéré.

Ravage de cerfs de Virginie et bassin versant de la rivière du Sud-Ouest

Les services multiresources ont poursuivi la mise à jour du plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée. De plus, comme les années passées, des travaux d'amélioration de l'habitat du cerf ont été réalisés pour une valeur de 3 400 \$. D'autre part, le cahier de planification intégré des principaux habitats fauniques pour le bassin versant de la rivière du Sud-Ouest du Bic a été complété. Ce projet comporte plusieurs volets dont la priorisation des traverses de cours d'eau du bassin versant et le design de corridors écologiques permettant de relier les aires protégées en milieu côtier et le territoire de TERFA. Ces deux projets sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec.

LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence en prenant part aux exercices de concertation des organismes de bassin versants du territoire et en s'impliquant dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL, MELCCFP) et des institutions d'enseignement.



DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes achetés par l'industrie en forêt privée sont assujettis à une contribution versée à l'Agence. Ce volume n'inclut pas celui du bois de chauffage estimé à 145 000 m³. En 2024-2025, le volume total déclaré par l'industrie pour le territoire de l'Agence a diminué de 9,0% par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la possibilité forestière est respectée à l'échelle du territoire pour les quatre groupes d'essences. À l'échelle des MRC, le volume déclaré pour le groupe « SEPM » semble dépasser dans quelques cas la possibilité forestière. Toutefois, en considérant que le volume déclaré englobe la plupart des volumes issus des grandes propriétés privées et que la possibilité forestière de ces territoires n'est pas incluse dans le tableau ici-bas, la possibilité forestière est généralement respectée à l'échelle des MRC. Malgré la baisse observée comparativement à l'an dernier, le niveau de récolte est demeuré relativement élevé en 2024-2025 étant donné la poursuite de la récupération dû aux chablis et à l'épidémie de TBE. Dans ce contexte, le dépassement de la possibilité ne serait pas problématique puisqu'une bonne partie de la récolte permet de récupérer des bois qui seraient perdus autrement. D'autre part, les volumes cumulés des 5 dernières années, par essence et totaux, demeurent inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC											
Exercice 2024-2025 (Unité de mesure - mètre cube solide)											
	Matapédia	Matanie	Rimouski				Rivière-du-Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2023-2042
			Mitis	Neigette	Basques						
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	338 692	62 550	101 859	79 016	61 937	48 064	110 263	57 151	859 532	934 000	
Autres résineux	1 483	229	236	2 471	1 823	1 788	3 919	839	12 788	180 000	
Feuillus mous	59 963	19 105	37 232	28 927	25 365	17 158	47 806	21 224	256 780	365 000	
Feuillus durs	28 572	3 831	17 834	11 330	5 154	4 149	46 478	2 749	120 097	404 000	
TOTAL	428 710	85 715	157 161	121 744	94 279	71 159	208 466	81 963	1 249 197	1 883 000	
Exercice précédent	473 988	113 887	155 196	136 130	117 533	70 320	235 847	69 719	1 372 620		
ÉCART	(45 278)	(28 172)	1 965	(14 386)	(23 254)	839	(27 381)	12 244	(123 423)		

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	676 690	884 970	746 415	957 779	859 532	4 125 386	4 670 000
Autres résineux	24 016	14 178	12 710	12 023	12 788	75 715	921 000
Feuillus mous	276 318	306 962	250 436	293 268	256 780	1 383 764	1 990 000
Feuillus durs	107 635	115 658	95 558	109 550	120 097	548 498	2 020 000
Total	1 084 659	1 321 768	1 105 119	1 372 620	1 249 197	6 133 363	9 601 000

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2024-2025		
I Bardeaux Lajoie inc. (Les)	I Damabois inc.	I Matériaux Blanchet inc.
I Bégin et Bégin inc.	I Domtar inc.	I Mobilier Rustique inc.
I Bois Cargault inc.	I Entreprises Sappi Canada inc.	I Multi Cèdre Itée.
I Bois CFM inc.	I Groupe Lebel (2004) inc.	I Scierie Arbotek inc.
I Bois Daaquam inc.	I Groupe NBG inc.	I Scierie Lapointe & Roy Ltée
I Bois d'œuvre Cedrico inc.	I Groupe Savoie inc.	I Scierie Lemay
I Bois Marsoui GDS inc.	I Industrie GDS inc.	I Scierie René Bernard inc.
I Carrier et Bégin inc.	I Interfor	I Scierie Serdam inc.
I Clermond Hamel Itée	I Lulumco inc.	I Scierie St-Fabien inc.
I Copeaux de la Vallée inc. (Les)	I Maibec inc..	I Uniboard Canada inc.

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 12 173 585 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, les démarches de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois et le Plan pour une économie verte (PEV 2030).

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide de bois acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 249 197 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 32 400 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 207 091 \$.

Le revenu total est de 13 662 273 \$. Malgré des écarts importants dans les différents revenus, le revenu total a diminué de 413 680 \$, soit 2,9 % de moins que l'exercice précédent. La bonification du budget régulier a permis de compenser, en bonne partie, diverses enveloppes budgétaires qui avaient pris fin en mars 2024. D'autre part, les contributions de l'industrie ont diminuées de 123 423 \$, soit 9,0 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 12 975 751 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. Il représente 92,6 % des charges de l'Agence. L'aide financière aux propriétaires affiche une baisse de 42 546 \$ soit 0,3 %.

Des montants de 344 124 \$ et 363 865 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde des autres dépenses a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-3^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires menés par l'Agence.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 380 565 \$ comparativement à 737 473 \$ pour l'exercice précédent.



L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS		AU 31 MARS 2024		AU 31 MARS 2025
Contributions gouvernementales du Québec				
Budget Régulier - aménagement	61,0%	8 599 600 \$	87,1%	11 894 600 \$
Octroi d'une subvention 2021	18,4%	2 583 000 \$	0,0%	-
Plan pour une économie verte	1,9%	261 157 \$	2,0%	278 459 \$
Démarches de mobilisation des propriétaires pour la récolte de bois	0,0%	1 909 \$	0,0%	526 \$
Contributions gouvernementales du Canada				
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	2,1%	291 804 \$	0,0%	-
Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021)	4,8%	674 504 \$	0,0%	-
Total des contributions gouvernementales	88,2%	12 411 974 \$	89,1%	12 173 585 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	9,8%	1 372 620 \$	9,2%	1 249 197 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiresources	0,3%	39 320 \$	0,2%	32 400 \$
Revenus d'intérêts octroi	0,7%	104 693 \$	0,0%	1 558 \$
Revenus de placements	0,5%	75 739 \$	1,1%	152 055 \$
Revenus divers	0,5%	71 607 \$	0,4%	53 478 \$
Total des autres revenus	11,8%	1 663 979 \$	10,9%	1 488 688 \$
TOTAL DES REVENUS	100,0%	14 075 953 \$	100,0%	13 662 273 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	81,5%	11 478 886 \$	81,0%	11 348 407 \$
Aide financière - Volet Individuel	10,9%	1 534 863 \$	11,6%	1 623 405 \$
Total aide financière - aménagement	92,4%	13 013 749 \$	92,6%	12 971 812 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	4 548 \$	0,0%	3 939 \$
Total aide financière - autres	0,0%	4 548 \$	0,0%	3 939 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	92,4%	13 018 297 \$	92,6%	12 975 751 \$
Autres dépenses				
PPMV - 3 ^e génération	0,4%	61 852 \$	0,6%	84 109 \$
Partage en réseau de l'information	0,1%	15 092 \$	0,0%	5 191 \$
Comité éthique	0,0%	5 859 \$	0,3%	44 453 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,0%	6 470 \$	0,1%	7 321 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,1%	7 082 \$	0,0%	6 480 \$
Support à la SOPFIM	0,0%	84 \$	0,0%	-
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	1 010 \$	0,0%	-
Services multiresources	1,5%	211 135 \$	1,3%	187 887 \$
Vérification opérationnelle	2,5%	359 166 \$	2,6%	363 865 \$
Coordination de l'Agence	3,0%	420 771 \$	2,5%	344 124 \$
Total des autres dépenses	7,6%	1 088 521 \$	7,4%	1 043 430 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	14 106 818 \$	100,0%	14 019 181 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(30 865) \$	(356 908) \$	
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		768 338 \$	737 473 \$	
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(30 865) \$	(356 908) \$	
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		737 473 \$	380 565 \$	

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

I Les services administratifs :

- I Martin Lepage, ing.f., directeur général;
- I Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
- I Dany Roy, BAA , contrôleur financier;
- I Josée Méthot, technicienne en administration.

I Les services forestiers :

- I Marco Gamache., superviseur de la vérification opérationnelle;
- I Bruno Lavoie, administrateur de données;
- I Frédéric Morneau, technicien forestier;
- I Fabien Brisson, technicien forestier.

I Les services multiressources :

- I Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- I Nolwenn Dommanget - Dubois, biologiste.



LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement

<p>▮ Coopérative forestière Haut Plan Vert 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	<p>Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée</p>
<p>▮ Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Est-du-Lac Témiscouata</p>
<p>340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Transcontinentale</p>
<p>▮ Groupement forestier Grand-Portage inc. 1004, route des Roches, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca</p>	<p>Taché Kamouraska</p>
<p>▮ Groupement forestier Métis-Neigette inc. 220, avenue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetisneigette.ca</p>	<p>Métis Neigette</p>
<p>▮ Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com</p>	<p>Basques</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca</p>	<p>Monts</p>
<p>▮ Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com</p>	<p>Vallée</p>

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418-721-0202
Site Web : agence-bsl.qc.ca